



## Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2016/21

### LOCATION / CAUTIONNEMENT / ETUDIANT

**JE SUIS ETUDIANT. MON FUTUR BAILLEUR EXIGE UN CAUTIONNEMENT MAIS JE NE PEUX EN PRODUIRE. QUE PUIS-JE FAIRE ?**

Il existe un dispositif à destination des étudiants : la Caution Locative Etudiante (la CLE).

Il est ouvert aux étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études.
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail ;
- OU âgés de plus de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée).

La demande se fait directement sur le site Internet [Lokaviz](http://Lokaviz)

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST

